

---

Jour de séance 2

le mercredi 20 novembre 2024

10 h

Prière.

La présidente de la Chambre, sur la demande de M. M. LeBlanc, revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

---

M. M. LeBlanc demande l'autorisation de la Chambre pour proposer, appuyé par l'hon. M. K. Chiasson, la motion suivante :

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'engage à renforcer les relations fondées sur la confiance et la collaboration avec les communautés des Premières Nations ;

attendu que reconnaître et honorer les Premières Nations sur les territoires desquelles nous vivons et travaillons fait partie intégrante de l'engagement continu envers la vérité et la réconciliation ;

attendu que, le 18 novembre 2024, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a invité les employés du gouvernement à utiliser une déclaration de reconnaissance territoriale aux réunions officielles, aux événements, dans les publications ainsi que dans d'autres contextes et lieux gouvernementaux ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick reconnaisse que la province du Nouveau-Brunswick est située sur les territoires traditionnels non cédés et non abandonnés des peuples wolastoqey, mi'gmaq et peskotomuhkati et que les députés à l'Assemblée législative s'engagent à restaurer et à reconstruire des relations significatives avec les peuples autochtones et à honorer ces terres porteuses des espoirs des générations à venir. (Motion 1.)

Dispense d'avis étant refusée, avis est en conséquence donné que la motion 1 sera proposée le mardi 26 novembre 2024.

---

Sur autorisation de la Chambre, M. M. LeBlanc, appuyé par M<sup>me</sup> Wilcott, propose ce qui suit :

que, par dérogation à la définition que donne le Règlement du terme « parti reconnu » et pour la durée de la première session de la 61<sup>e</sup> législature, soient conférés aux membres du caucus du tiers parti les mêmes droits et privilèges que confèrent aux députés des partis reconnus à la Chambre le paragraphe 28(11) de la *Loi sur l'Assemblée législative* et l'article 5 du Règlement pour ce qui est de la nomination d'un leader parlementaire et

---

les articles 40 et 40.1 du Règlement pour ce qui est des répliques aux déclarations de ministres et des déclarations de députés ;

que la définition que donne le Règlement du terme « parti reconnu » soit renvoyée au Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée aux fins d'études ;

que le comité fasse rapport à la Chambre, au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2025. (Motion 2.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

La présidente présente les pages pour la session.

Les nouveaux pages sont les suivants : Julianna Piques, de Halton Hills, en Ontario ; Morgan Finley, de Upper Gagetown ; Sana Hashmat, de Fredericton ; Orland Clark, de Saint John ; Alex Lutes, de Salisbury ; Jayden Byrne, de St. John's, à Terre-Neuve ; Gabriel Kahan, de Brooklyn, dans l'État de New York, aux États-Unis d'Amérique.

Les pages suivants reprennent du service : Tyler Dupuis, de Shediac ; Dhruv Manish, de Lucknow, dans l'État d'Uttar Pradesh, en Inde ; la page en chef Lily Collier, de Portage la Prairie, au Manitoba.

---

Il est unanimement convenu de prolonger de 15 minutes la période des questions orales.

---

La présidente dépose sur le bureau de la Chambre le rapport de l'audit indépendant des états financiers du Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2024.

---

Il est unanimement convenu de continuer de siéger une fois venue l'heure de la pause du midi.

---

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M<sup>me</sup> Holt :

2, *Loi modifiant la Loi sur le Conseil exécutif* ;

par l'hon. M. Hickey :

3, *Loi modifiant la Loi sur la location de locaux d'habitation* ;

par l'hon. M. Legacy :

4, *Loi concernant la fixation des prix des produits pétroliers*.

---

L'hon. M. Legacy donne avis de motion 3 portant que, le mardi 10 décembre 2024, appuyé par la première ministre, il proposera ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital.

Sur autorisation de la Chambre, M. M. LeBlanc, appuyé par l'hon. M. McKee, propose ce qui suit :

que, conformément à l'article 89 du Règlement, les comités permanents suivants soient constitués pour la 61<sup>e</sup> législature et ainsi composés :

Comité permanent des changements climatiques et de l'intendance de l'environnement : M. M. LeBlanc, M<sup>me</sup> Vautour, M<sup>me</sup> Wilcott, l'hon. M. Herron, l'hon. M. LePage, M. J. LeBlanc, M<sup>me</sup> Sodhi, M. Cullins, M<sup>me</sup> Conroy, M. Weir et M<sup>me</sup> Mitton ;

Comité permanent de la politique économique : M<sup>me</sup> Vautour, M<sup>me</sup> Wilcott, M<sup>me</sup> Sodhi, M. Johnston, M. Robichaud, M. Bourque, M. J. LeBlanc, M<sup>me</sup> Scott-Wallace, M. Ames, M. Austin et M<sup>me</sup> Mitton ;

Comité permanent des prévisions et de la politique budgétaires : M<sup>me</sup> Vautour, M. Bourque, M. Mallet, M. Johnston, M<sup>me</sup> Sodhi, M. Robichaud, M. Doucet, M<sup>me</sup> Bockus, M. Monahan, M<sup>me</sup> S. Wilson et M<sup>me</sup> Mitton ;

Comité permanent de modification des lois : M. Arseneault, M. M. LeBlanc, M. Doucet, M. Mallet, M. Robichaud, l'hon. M. McKee, M<sup>me</sup> Sodhi, M<sup>me</sup> M. Wilson, M. Hogan, M<sup>me</sup> Conroy et M. Coon ;

Comité d'administration de l'Assemblée législative : l'hon. M<sup>me</sup> Landry, M. Bourque, M. Arseneault, l'hon. M. Hickey, l'hon. M. C. Chiasson, M<sup>me</sup> Wilcott, M. M. LeBlanc, M. Oliver, M. Hogan et M. Coon ;

Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé : M. Arseneault, M<sup>me</sup> Sodhi, M. Johnston, M<sup>me</sup> Vautour, M<sup>me</sup> Wilcott, M. Doucet, M. Mallet, M<sup>me</sup> M. Wilson, M<sup>me</sup> Bockus, M. Lee et M. Coon ;

Comité permanent de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée : M. M. LeBlanc, M. Bourque, M. J. LeBlanc, M. Robichaud, M. Doucet, M<sup>me</sup> Wilcott, M. Arseneault, M. Austin, M<sup>me</sup> S. Wilson, M<sup>me</sup> M. Johnson et M. Coon ;

---

Comité permanent des comptes publics : M. Robichaud, M. J. LeBlanc, M. Johnston, M. M. LeBlanc, M<sup>me</sup> Vautour, M. Mallet, M. Doucet, M<sup>me</sup> Scott-Wallace, M. Lee, M. Weir et M<sup>me</sup> Mitton ;

Comité permanent de la politique sociale : M. Arseneault, M. Bourque, M. J. LeBlanc, M. M. LeBlanc, M<sup>me</sup> Sodhi, M. Johnston, M. Mallet, M. Dawson, M. Monahan, M<sup>me</sup> S. Wilson et M<sup>me</sup> Mitton. (Motion 4.)

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

M. M. LeBlanc, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le vendredi 22 novembre 2024, la deuxième lecture des projets de loi 2, 3 et 4 sera appelée.

---

La séance est levée à 12 h 19.